


Octobre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-huitième session

Rome, 2-6 décembre 2013

Rapport sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels du Conseil, du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, du Comité financier, du Comité du Programme, des Conférences régionales et des comités techniques

Résumé

Conformément aux mesures visant à améliorer l'efficacité de la gouvernance au sein de la FAO qui sont établies par le Plan d'action immédiate (PAI) (C 2008/REP Annexe E, Action 2.71), le Conseil, le Comité du Programme, le Comité financier, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques, les Conférences régionales de la FAO et les comités techniques élaborent chacun une fois au cours de l'exercice biennal un programme de travail pluriannuel d'une durée minimale de quatre ans.

Tous les deux ans, ils doivent rédiger un rapport sur les progrès accomplis par rapport au programme de travail et le soumettre au Conseil pour examen (Action 2.72). Le présent document comprend les rapports sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels de tous les Organes directeurs de la FAO, mis au point par leurs Secrétariats respectifs. Il est soumis au Conseil pour examen.

À côté de la dénomination de chaque organe figure un lien vers le programme de travail pluriannuel le concernant, à l'exception de celui du Conseil pour la période 2014-2017, qui est annexé au présent document.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité: i) à examiner le Rapport sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels des Organes directeurs et à formuler des orientations quant à leurs champ d'action et application futures; ii) à approuver son propre programme de travail pluriannuel pour la période 2014-2017.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

Wilfred Ngirwa
Président indépendant du Conseil
Tél.: +39 06570 57045

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mi645f

Introduction

1. Le présent document comprend les rapports sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels élaborés par les secrétariats respectifs du Conseil, du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, du Comité financier, du Comité du Programme, des Conférences régionales de la FAO et des comités techniques. Dans la résolution 1/2008, qu'elle a adoptée à sa trente-cinquième session (extraordinaire), en 2008, la Conférence a demandé aux organes directeurs d'établir des programmes de travail pluriannuels.
2. Puisque le PAI ne définissait pas le champ d'application de ces programmes, les Organes directeurs ont commencé par les envisager comme des regroupements des ordres du jour des sessions à venir. Cependant, les premiers travaux du Conseil, du Comité du Programme et du Comité financier sur ce sujet ont démontré que les programmes de travail pluriannuels pouvaient aussi permettre à chaque organe d'examiner son plan de travail de façon structurée, en accord avec la gestion axée sur les résultats introduite à l'époque, ainsi que de passer en revue régulièrement ses méthodes de travail et ses pratiques. Lorsque cela était possible, on a fait rapport sur les résultats obtenus au regard d'indicateurs et d'objectifs prédéfinis.
3. Bien qu'ils présentent un certain degré de flexibilité en fonction du mandat de chaque Organe directeur, les programmes de travail pluriannuels comprennent généralement les éléments ci-après:
 - une présentation des objectifs globaux de l'Organe directeur concerné;
 - les résultats escomptés, y compris les points connexes:
 - indicateurs et objectifs;
 - produits;
 - activités;
 - méthodes de travail;
 - plan de travail des sessions à venir.
4. Le Secrétariat de chaque Organe directeur rédige des rapports intérimaires, comme indiqué ci-après.

A. Conseil¹

5. À sa trente-septième session (juin-juillet 2011), la Conférence a approuvé le premier programme de travail pluriannuel du Conseil, qui concernait la période 2010-2013 et avait été adopté à la cent quarantième session du Conseil (novembre-décembre 2010). Après avoir pris note des progrès déjà accomplis quant à la mise en œuvre du programme, elle est convenue que ce point devait figurer en permanence à l'ordre du jour du Conseil car il s'agissait d'un outil de planification utile. À sa cent quarante-troisième session (décembre 2011), le Conseil a approuvé son programme de travail pluriannuel pour 2012-2015. À sa cent quarante-quatrième session (juin 2012), il a demandé que les mesures du Plan d'action immédiate (PAI) qui n'avaient pas encore été appliquées soient reprises dans le programme de travail pluriannuel.
6. Du fait de son évolution «continue», le programme de travail pluriannuel donne une vue d'ensemble pertinente du découpage des points de l'ordre du jour sur la durée d'un exercice biennal. Toutefois, il n'empêche pas les membres du Conseil de proposer d'inscrire, à ce titre, des points supplémentaires dans le projet d'ordre du jour provisoire concernant la session suivante. Ainsi, le programme de travail pluriannuel offre une présentation synthétique des travaux cycliques du Conseil et met en évidence les liens avec les comités techniques et les Conférences régionales, ce qui confère davantage de cohérence aux calendriers des Organes directeurs de la FAO. Comme le programme de travail pluriannuel est en évolution continue,

¹ Document CL 140/18 Rev.1 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/020/k9312F.pdf>).

il permet au Conseil d'examiner son ordre du jour au sein d'un cadre structuré. Il est particulièrement utile aux nouveaux représentants en ceci qu'il fait apparaître clairement le schéma des Organes directeurs et leurs relations avec le Conseil, et il peut être comparé à ceux des autres Organes directeurs.

7. Par ailleurs, des discussions informelles entre le Président indépendant du Conseil et les groupes régionaux ont été une occasion supplémentaire d'étayer le programme de travail pluriannuel et de le peaufiner.

B. Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ)²

8. À sa quatre-vingt-treizième session (21-23 septembre 2011), le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015. Ce programme tenait compte des orientations du Conseil au sujet des caractéristiques distinctives des fonctions statutaires du Comité qui sont définies dans le Règlement général de l'Organisation (RGO). En particulier, le Comité se réunit pour examiner les éventuelles questions qui lui sont soumises par le Conseil ou le Directeur général et qui intéressent les domaines indiqués au paragraphe 7 de l'article XXXIV du RGO ou les aspects juridiques et constitutionnels de toute autre question (paragraphe 8 de l'article XXXIV du RGO) qui lui est adressée par le Conseil ou par le Directeur général, selon le cas. À sa cent quarante-troisième session (novembre 2011), le Conseil a approuvé le programme de travail pluriannuel du CQCJ. Il a rejoint le point de vue du Comité selon lequel, conformément à ses fonctions, ce dernier n'avait pas de point prédéterminé, récurrent ni permanent à son ordre du jour, qui pouvait être examiné sur la base d'un programme de travail préétabli. Cependant, le CQCJ a dit poursuivre l'examen de cette question, tout en faisant observer qu'il devait être dûment tenu compte des caractéristiques spécifiques de son mode de fonctionnement lors de l'adoption et de la révision de son programme de travail pluriannuel.
9. Suite à l'approbation de son programme de travail pluriannuel, le CQCJ a exercé ses fonctions conformément à ses objectifs et à son mandat généraux ainsi qu'aux méthodes de travail et aux pratiques proposées dans ledit programme. En particulier, le CQCJ a approuvé plusieurs amendements aux Textes fondamentaux de la FAO, a examiné les points relatifs à la situation des Organes statutaires établis par l'article XIV de l'Acte constitutif, a passé en revue les politiques et pratiques spécifiques à l'Organisation, s'est penché sur les questions concernant la composition et les fonctions des commissions et des comités et a entériné une proposition visant à modifier la clause d'arbitrage standard utilisée dans les contrats commerciaux. Il a également examiné et approuvé le rapport intérimaire qui avait été rédigé dans le contexte de son programme de travail pluriannuel.
10. Le CQCJ continuera de réviser son programme de travail pluriannuel en tenant pleinement compte des éléments distinctifs qui caractérisent son mode de fonctionnement.

C. Comité financier³

11. À sa cent trente-cinquième session (octobre 2010), le Comité financier a approuvé son programme de travail pluriannuel 2010-2013, que le Conseil a entériné ensuite à sa cent quarantième session (novembre-décembre 2010). Il a réexaminé régulièrement ce programme et l'a actualisé et affiné de façon à ce qu'il reflète les observations formulées par ses membres.
12. À sa cent quarante-troisième session (mai 2012), le Conseil a révisé à son tour le programme de travail pluriannuel afin de rassembler les objectifs du Comité financier liés à des questions intéressant la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un document unique et d'y adjoindre une feuille de route indiquant grossièrement à quel moment le Comité se pencherait sur certaines questions. Avant chaque session du Comité, on met à jour cette feuille

² Document CCLM 95/13 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me587f.pdf>).

³ Document FC 148/23 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mf730f.pdf>).

de route qui, selon les membres, fournit une vue d'ensemble utile du calendrier afférent aux points de l'ordre du jour sur toute la durée d'un exercice biennal.

D. Comité du Programme⁴

13. À sa cent troisième session (avril 2010), le Comité du Programme a approuvé son programme de travail pluriannuel 2010-2013, que le Conseil a entériné ensuite à sa cent trente-neuvième session (mai 2010). Il a réexaminé régulièrement ce programme et l'a actualisé et affiné de façon à ce qu'il reflète les observations formulées par ses membres.
14. Conformément à son programme de travail pluriannuel pour la période 2010-2013, le Comité du Programme s'est penché sur des questions concernant le Programme et l'établissement de priorités, le suivi axé sur les résultats pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme, l'évaluation et la mise en œuvre du PAI ainsi que son intégration dans le Programme de travail et budget (PTB). Le Conseil a approuvé toutes les recommandations formulées par le Comité.
15. En accord avec les objectifs fixés par le programme de travail pluriannuel, le Comité a joué un rôle essentiel dans le processus de réflexion stratégique visant à redéfinir l'orientation stratégique de la FAO et à appuyer l'élaboration et l'examen des principaux documents de programmation et de planification de l'Organisation. Outil de planification et de suivi, le programme de travail pluriannuel a facilité les travaux du Comité en garantissant que les ordres du jour des réunions étaient ciblés et que l'on sélectionnait soigneusement, en y appliquant l'ordre de priorité qui s'imposait, les points soumis aux débats conjoints avec le Comité financier. Grâce à cette démarche, le Comité a pu produire des rapports plus concis et plus ciblés comprenant des recommandations claires et constructives.

E. Conférences régionales

Conférence régionale pour l'Afrique⁵

16. La vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique a approuvé les directives contenues dans son programme de travail pluriannuel 2010-2013, qui tient compte des spécificités de la région et stipule que la Commission de l'Union africaine (CUA) est le fondement de la Conférence régionale, par l'intermédiaire du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) géré par l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Les équipes pluridisciplinaires de la FAO, organisées au niveau sous-régional en Afrique, fournissent un compte rendu sur les aspects techniques et les questions importantes ayant trait aux priorités régionales et au PDDAA. Les résultats des discussions et les recommandations sont présentés à la Conférence régionale afin de recueillir son approbation générale. Lors de la session, ils complètent et étayent les débats sur le programme de travail et le Cadre de priorités régionales.
17. Conformément aux exigences du programme de travail pluriannuel, le Président de la Conférence régionale a assisté aux sessions pertinentes du Conseil et de la Conférence et, en se fondant sur les recommandations de la Conférence régionale, a apporté des éléments voués à étayer les décisions.
18. Depuis la vingt-septième session, on s'emploie à ce que la Conférence régionale continue de fonctionner de façon efficace et efficiente entre les réunions, dans une perspective pragmatique et ouverte. Avec l'aide du Bureau régional pour l'Afrique, le Président a élaboré une feuille de route destinée à guider la concertation avec les membres au niveau sous-régional et avec l'Union africaine (UA). Le Président et le Groupe Afrique des Ambassadeurs sont en train de mener des consultations dans le but d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence régionale et de faire établir des rapports par

⁴ Document PC 113/7 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/027/mg153f.pdf>).

⁵ Document ARC/12/8 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/024/md230f.pdf>).

le Bureau régional pour l'Afrique. Suite à la vingt-septième Conférence régionale, on a créé un outil qui sert au suivi des recommandations.

19. Par ailleurs, le règlement intérieur de la Conférence régionale doit formaliser la participation des organisations de la société civile (OSC), dans le respect de la diversité et des particularités régionales.
20. Étant donné que le programme de travail pluriannuel sert à orienter les activités pendant la période intersessions afin d'atteindre les objectifs convenus, il est nécessaire de mobiliser des ressources suffisantes pour le mettre en œuvre et pour faciliter les travaux intersessions du Président et du Secrétariat en ce qui concerne le suivi, la surveillance, la programmation des consultations et la mise au point de documents et de rapports.

Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique⁶

21. La trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (12-16 mars 2012) a examiné le programme de travail pluriannuel qui lui a été proposé. Tout en se félicitant des efforts qui ont permis l'élaboration de son premier document de ce type, la Conférence régionale s'est employée à affiner les concepts qui le sous-tendent et à établir l'objectif, les fonctions et les tâches particulières y afférentes, ainsi qu'à inclure des indicateurs mesurables. Il s'agit notamment d'étudier comment faire en sorte que le programme de travail pluriannuel proposé reflète les caractéristiques distinctives de la Conférence régionale sachant que cet Organe directeur se réunit une fois par exercice biennal, et mette en évidence les ressources disponibles pour appliquer un tel cadre de planification et de suivi.
22. Le Président de la trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a assisté à la cent quarante-cinquième session du Conseil (avril 2013) et à la trente-huitième Conférence de la FAO (juin-juillet 2013) et a fourni des éléments susceptibles d'étayer des décisions sur la base des recommandations de la Conférence régionale.
23. Comme aucun programme de travail pluriannuel n'a été adopté lors de la trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, les débats menés pendant la trente-deuxième Conférence régionale, en particulier en ce qui concerne le Programme de travail, contribueront peut-être à l'élaboration du programme de travail pluriannuel ou d'un autre outil de planification permettant d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de cet organe.

Conférence régionale pour l'Europe⁷

24. La vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe a examiné le projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015 et a reconnu le rôle central de la Commission européenne d'agriculture (ECA) en tant qu'organe technique préparatoire. En effet, l'ECA communique des recommandations d'ordre technique à la Conférence régionale et son Comité exécutif exerce une fonction consultative entre les sessions. La trente-huitième session de la Conférence de la FAO (juin-juillet 2013) a approuvé le programme de travail pluriannuel mais a encouragé à continuer de l'affiner et de l'élaborer en ce qui concerne l'objectif et les fonctions, les tâches spécifiques de la Conférence régionale pendant la période de référence et l'inclusion d'indicateurs mesurables. Elle a recommandé d'organiser de nouvelles consultations entre les États Membres de la région et le Bureau régional pour l'Europe.
25. La Conférence a confirmé les résultats régionaux à atteindre dans le cadre du PTB 2012-2013 et a recommandé d'indiquer les domaines à mettre en retrait. Elle s'est accordée sur les tendances et les défis régionaux. En outre, elle a fait siennes les six priorités de travail concernant la région et a demandé qu'il soit tenu compte de ces priorités lors de l'examen du Cadre stratégique de la FAO et de la mise au point du Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017,

⁶ Document APCR/12/8 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/024/mc942f.pdf>).

⁷ Document ERC/12/4 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/024/md075f.pdf>).

en insistant sur les fonctions essentielles que sont les activités de plaidoyer, la communication, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

26. La Conférence a examiné et retenu les décisions et recommandations de la trente-septième session de l'ECA et d'autres organes régionaux essentiels, y compris les conclusions de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et les comptes-rendus sur l'état d'avancement de la réforme du CSA. Par ailleurs, elle a étudié et a fait siennes les mises à jour et les propositions concernant la situation et la vision de la décentralisation dans la région Europe et Asie centrale. Elle a recommandé au Secrétariat d'élaborer une proposition prenant en compte les répercussions des changements et de formuler des recommandations afin que le Conseil de la FAO puisse prendre une décision à sa cent quarante-quatrième session, en juin 2012.
27. On a amélioré la collaboration avec les membres grâce à des réunions régulières avec le Comité exécutif de l'ECA et à l'organisation de trois consultations informelles réparties sur 2012 et 2013, dont l'objectif était d'encourager des travaux intersessions accrus.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁸

28. Le programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes reflète le rôle amélioré de ladite Conférence dans la gouvernance de la FAO. La trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (26-30 mars 2012) a examiné les priorités régionales dans le cadre du mandat de la FAO, en se concentrant sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture familiale, la durabilité environnementale et le changement climatique, ainsi que sur la santé végétale et animale et la sécurité sanitaire des aliments. La Conférence régionale a ensuite prêté des avis et formulé des recommandations pragmatiques à l'intention de la Conférence et du Conseil de la FAO. De plus, le programme de travail pluriannuel fournissait le mécanisme nécessaire pour suivre la mise en œuvre des recommandations de la Conférence régionale aux niveaux régional et sous-régional, tout en améliorant la planification et la visibilité des activités régionales.
29. Lors de réunions organisées à cet effet, on a pu débattre avec les parties intéressées pertinentes, principalement les autorités gouvernementales, des Cadres de programmation par pays (CPP) et, avec les commissions techniques régionales, des principaux défis associés aux systèmes de production revêtant un caractère prioritaire dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche, ainsi que des questions de gouvernance et des politiques nécessaires pour améliorer l'approvisionnement durable en denrées alimentaires et autres biens et services dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
30. Comme le prévoyait le programme de travail pluriannuel, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est rapproché de plusieurs organes régionaux afin de faciliter le traitement des questions liées à la sécurité alimentaire, à la gouvernance de la nutrition et aux politiques. Les réunions ont permis de donner accès à une meilleure compréhension du processus de décentralisation de la FAO, de renforcer les effets de l'assistance technique de l'Organisation dans les pays prioritaires et de faciliter les débats sur les nouveaux objectifs stratégiques aux niveaux régional et sous-régional.
31. On a renforcé la coopération Sud-Sud grâce à la mise en œuvre réussie de programmes en collaboration avec des organismes de coopération nationaux et interinstitutionnels dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, du changement climatique et de l'environnement, ainsi que de la santé publique et animale.
32. On mène actuellement des consultations sous-régionales afin de faciliter les discussions sur les conclusions de l'ordre du jour de la Conférence régionale et de décrire dans les grandes lignes les défis et les priorités qui se feront jour dans le Cadre stratégique. À cet égard, la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a contribué à plusieurs réunions et ateliers dans le contexte de l'Initiative «Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025», a

⁸ Document LARC/12/7 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/024/md372f.pdf>).

renforcé la participation des OSC, des femmes et des populations autochtones aux forums régionaux et a encouragé les débats sur les ordres du jour des «Fronts parlementaires contre la faim». On a également réalisé plusieurs activités à l'appui de l'Année internationale du quinoa pendant la même période, avec la participation active des autorités gouvernementales, de la société civile et des parties prenantes du secteur privé.

33. La plupart des activités prévues dans le programme de travail pluriannuel ont progressé malgré quelques restrictions budgétaires. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les capacités régionales en matière de mobilisation de ressources ainsi que pour suivre et évaluer les effets au niveau régional.

Conférence régionale pour le Proche-Orient⁹

34. La trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient (mai 2012) a approuvé son premier programme de travail pluriannuel, qui concernait la période 2012-2015 et a été entériné ensuite par le Conseil à la cent quarante-quatrième session (juin 2012).
35. Pour ce qui est des activités intéressant l'établissement de priorités, la structure organisationnelle et la planification du budget, le programme de travail dans la région se concentrait sur les domaines recensés dans le Cadre de priorités régionales. En particulier, on a mis l'accent sur l'aide au dialogue et aux consultations à l'échelon régional entre les différentes parties prenantes dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la lutte contre les maladies transfrontières d'origine animale et de l'atténuation de leurs effets, de la lutte contre le criquet pèlerin, de la réduction du gaspillage et des pertes alimentaires, et du lancement de l'initiative contre la pénurie d'eau qui vise à aider les États Membres à recenser les domaines d'action prioritaires en matière de gestion de l'eau à usage agricole. Conformément au Cadre de priorités régionales, on a privilégié la réactivation des programmes nationaux dans certains pays de la région, à savoir le Yémen, le Soudan et la Libye.
36. En accord avec les activités prévues par le programme de travail pluriannuel en ce qui concerne le suivi des questions de politique et de réglementation et les conseils à ce sujet, plusieurs pays de la région ont ratifié des instruments internationaux. C'est notamment le cas de l'Iraq pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de Bahreïn pour la Convention de Rotterdam. En outre, la FAO a apporté son aide à la rédaction de la Déclaration de Doha sur la sécurité alimentaire dans les zones arides. L'Organisation s'est également engagée sur plusieurs questions nouvelles, parmi lesquelles: la réaction à la crise syrienne, y compris la mise au point d'une évaluation régionale de l'impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence agricoles; le renforcement des interventions en faveur de la sécurité alimentaire au Yémen; l'appui aux propositions formulées dans le cadre de la Stratégie de développement du Darfour, au Soudan. La FAO a collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la question du suivi des ramifications du syndrome respiratoire du Moyen-Orient.
37. Les activités liées à la planification des activités et aux méthodes de travail qui figurent dans le programme de travail pluriannuel sont un outil qui permet de suivre régulièrement l'état d'avancement de l'application des recommandations de la Conférence régionale.

F. Comités techniques

Comité des produits (CP)¹⁰

38. À sa soixante-neuvième session (28-30 mai 2013), le Comité des produits (CP) a approuvé son programme de travail pluriannuel pour 2012-2016, qui est voué à améliorer sa gouvernance et ses méthodes de travail. Ce document, contenu dans le rapport de la soixante-

⁹ Document NERC/12/6 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md458F.pdf>).

¹⁰ Document CCP 12/INF/10 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md920F.pdf>).

neuvième session du CP, a été approuvé par le Conseil à sa cent quarante-cinquième session (décembre 2012) puis par la Conférence à sa trente-huitième session (juin-juillet 2013).

39. Suite à l'approbation du programme de travail pluriannuel, le Bureau du CP, composé actuellement de sept membres, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier des moyens d'améliorer le fonctionnement et les méthodes de travail du Comité et de débattre de ces sujets. Il s'est concentré sur le passage en revue et l'examen d'amendements éventuels au Règlement intérieur, ainsi que sur l'organisation d'activités intersessions visant à tenir les membres informés des questions nouvelles liées aux marchés et au commerce des produits, ainsi qu'à accroître la visibilité du Comité. Par ailleurs, il est en train d'améliorer la gouvernance du Comité en consultant les groupes régionaux, selon que de besoin. Les activités du Bureau devraient s'intensifier en prévision de la soixante-dixième session du CP, qui se tiendra en octobre 2014, et le Comité continuera d'examiner le programme de travail pluriannuel actuel.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)¹¹

40. À sa trente-septième session, en octobre 2011, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a approuvé un projet de cadre axé sur les résultats, conformément à ses recommandations antérieures et aux rôles qui lui ont été attribués dans le document sur la réforme du CSA. En outre, le Comité a demandé au Bureau du CSA de travailler avec le Secrétariat à une intégration plus poussée du Programme de travail et budget 2012-2013 et du cadre axé sur les résultats, en vue d'élaborer un programme de travail pluriannuel et un budget plus détaillés et assortis de priorités, pour présentation au CSA en 2012.
41. Un groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités, dirigé par le Bureau du CSA, a proposé un programme de travail pluriannuel pour 2012-2013 que le CSA a adopté à sa trente-neuvième session, en octobre 2012. Ce programme, élaboré en étroite collaboration avec des experts de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), définissait dans les grandes lignes les objectifs généraux, les résultats et les activités du CSA, les parties prenantes essentielles et les risques principaux, ainsi que le budget y afférent et une feuille de route pour l'exercice biennal. Des critères de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA ont aussi été adoptés. En outre, le programme de travail pluriannuel pour 2012-2013 proposait, sous la forme d'un cadre axé sur les résultats, un outil permettant de mesurer l'état d'avancement et les effets des travaux du CSA. À sa trente-neuvième session, le Comité a reconnu que le cadre axé sur les résultats était encore en cours d'élaboration et qu'il serait affiné et amélioré grâce aux activités de suivi du CSA.
42. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités a poursuivi ses travaux et élaboré un programme de travail pluriannuel révisé pour l'exercice biennal 2014-2015, qui suit la structure du précédent et a été approuvé par le CSA à sa quarantième session, en octobre 2013. Le programme de travail pluriannuel 2014-2015 présente la même structure que le précédent. Toutefois, on y a ajouté une section qui dresse un bilan des principales réalisations accomplies pendant l'exercice biennal précédent. De plus, on a affiné les activités du CSA afin de séparer les travaux du Groupe d'experts de haut niveau des cycles d'activités principaux ou autres.
43. Le plan de travail pluriannuel a pour but de contribuer à renforcer l'efficacité du CSA en améliorant la préparation, la hiérarchisation, l'organisation et la mise en œuvre de ses activités, compte tenu des besoins de financement et de la disponibilité des ressources. Il devrait également permettre de mieux rendre compte aux Organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM afin de s'assurer que leur travail et leurs objectifs soient en adéquation avec les activités du CSA et contribuent ainsi à renforcer la collaboration sur les questions liées au CSA entre les trois institutions dont le siège est à Rome. Le programme de travail pluriannuel du CSA, révisé tous les deux ans, est un document en évolution constante auquel on apporte

¹¹ Document CFS 2012/39/11 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me741f.pdf>).

des ajustements et/ou des révisions à l'issue de chaque session plénière annuelle du CSA, en accord avec les décisions du Comité.

*Comité de l'agriculture*¹²

44. À sa vingt-troisième session (mai 2012), le Comité de l'agriculture a approuvé son premier plan de travail pluriannuel, qui porte sur la période 2012-2015. Il a examiné le nouveau Cadre stratégique de la FAO, les questions actuelles ayant trait au secteur agricole (intensification durable de production, code de conduite pour la gestion des pesticides), à l'élevage (Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage), au développement économique et social (amélioration des statistiques au profit de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable et du développement rural) et à la gestion des ressources naturelles (perspectives concernant les ressources en terre et en eau dans le contexte du changement climatique et Partenariat mondial sur les sols). Les recommandations du Comité ont été reprises dans le rapport de la cent quarante-cinquième session du Conseil (décembre 2012) et de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO (juin-juillet 2013).
45. Le Comité de l'agriculture a demandé à son Bureau de mettre au point un mécanisme de consultation global et totalement ouvert en vue de l'élaboration consensuelle d'un code international de conduite pour la gestion des pesticides. On a diffusé largement la version révisée et on y a intégré toutes les observations, avant qu'elle ne soit approuvée par le Conseil à sa cent quarante-cinquième session et par la Conférence à sa trente-huitième session.
46. Globalement, le Bureau du Comité de l'agriculture, composé de représentants des sept groupes régionaux, a été extrêmement actif entre les sessions: il a notamment mis la dernière main au Code international de conduite pour la gestion des pesticides et a révisé le Règlement intérieur du Comité. Par ailleurs, il a renforcé la transparence en permettant à des observateurs silencieux de participer à ses réunions. Dans le cadre des activités intersessions, on a compilé les recommandations de la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture sur la stratégie et l'établissement de priorités avant de les transmettre à toutes les unités pertinentes de la FAO afin qu'il soit fait rapport sur la mise en œuvre avant la fin de 2013, au titre des activités de suivi.

*Comité des pêches*¹³

47. À sa trentième session (juillet 2012), le Comité des pêches a approuvé son programme de travail pluriannuel pour 2012-2015. Il a souligné que ce document représentait une avancée importante quant à l'amélioration de son efficacité et de sa redevabilité, et il a recommandé d'y ajouter les aspects relatifs à la parité hommes-femmes.
48. Conformément au programme de travail pluriannuel, le Président et le Bureau ont facilité les activités intersessions ordinaires avec l'aide volontariste du Secrétariat. Le Président a organisé cinq réunions du Bureau afin de donner suite aux recommandations découlant de la dernière session du Comité des pêches et de les mettre en œuvre, ainsi que de préparer la prochaine session.
49. À sa trente-deuxième session (juin 2014), le Comité des pêches réexaminera le rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel pour 2012-2015.

*Comité des forêts*¹⁴

50. À sa vingt et unième session (septembre 2012), le Comité a adopté son premier programme de travail pluriannuel et a demandé au Secrétariat de continuer à réfléchir à la manière dont on pourrait rendre les prochaines versions du document plus efficaces pour ce qui est d'établir des priorités, d'éviter les chevauchements et d'aider à déterminer les besoins en ressources.

¹² Document COAG/2012/3 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/024/md354F.pdf>).

¹³ Document COFI/2012/10 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/027/md896f.pdf>).

¹⁴ Document COFO/2012/7.6 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me211f.pdf>).

Ensuite, le programme de travail pluriannuel, contenu dans le rapport du Comité, a été adopté par le Conseil à sa cent quarante-cinquième session et par la Conférence à sa trente-huitième session.

51. À sa vingt et unième session, le Comité a exécuté ses tâches essentielles: stratégie, établissement des priorités et planification du budget, conseils sur les questions de politique et de réglementation mondiales. Il s'est penché sur la situation mondiale des forêts et de la foresterie au travers de de l'édition 2012 de la Situation des forêts du monde. À sa cent quarante-cinquième session, le Conseil a approuvé les recommandations concernant les priorités, les programmes, la structure organisationnelle, le budget, le Cadre stratégique et le PTB de la FAO. Par conséquent, les commissions forestières régionales suivent les orientations formulées par le Comité des forêts et étudient les questions inscrites à leur ordre du jour, tel que recommandé par le Comité.
52. Le Comité a soumis ses recommandations, y compris celles relatives aux objectifs stratégiques et à l'allocation de ressources au profit du Programme forestier, à la trente-huitième session de la Conférence en vue de leur approbation.
53. En accord avec la planification des activités et les méthodes de travail figurant dans le programme de travail pluriannuel, on est en train de préparer la vingt-deuxième session du Comité des forêts et cet organe continue de mettre fortement l'accent sur les travaux intersessions par l'intermédiaire de son Comité directeur. Le Comité directeur s'est réuni en mai 2013 afin de se pencher sur les préparatifs du cycle actuel de sessions des commissions forestières régionales et a recommandé au Secrétariat de continuer à coordonner les contributions apportées par les commissions en ce qui concerne l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Comité des forêts, ainsi que les priorités de programme pour les travaux de la FAO dans le domaine de la foresterie. Le Comité directeur doit se réunir de nouveau en janvier 2014 afin de mettre la dernière main aux recommandations formulées par les commissions régionales.

ANNEXE 1

Programme de travail pluriannuel du Conseil Version révisée couvrant la période 2014-2017

I. Objectif général du Conseil

Le Conseil donne à la Conférence, en temps voulu, des orientations précises et équilibrées sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que sur les questions d'ordre constitutionnel, organisationnel, administratif et financier. Le Conseil fournit également des évaluations claires de l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde et exerce ses fonctions de contrôle et de suivi en application des dispositions des Textes fondamentaux de l'Organisation, notamment la résolution 8/2009 de la Conférence. Il fonctionne de façon efficiente et efficace en axant ses travaux sur les résultats et tient ses sessions conformément à ce qui est prévu dans le plan de travail à évolution continue présenté en annexe et dans la Note sur les méthodes de travail du Conseil.

II. Résultats

A. Définition des stratégies et des priorités et planification du budget

Résultat: Les décisions de la Conférence concernant les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, se fondent sur les avis du Conseil.

Indicateurs et objectifs:

- Le rapport de la Conférence tient compte des recommandations du Conseil concernant le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme (PMT) et le Programme de travail et budget (PTB).
- Pour examiner et adopter le budget de l'Organisation, la Conférence dispose d'une recommandation explicite du Conseil sur le montant du budget.
- Les avis du Conseil sur les questions concernant l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde sont approuvés par la Conférence.
- La Conférence approuve l'ordre du jour provisoire que le Conseil lui recommande.

Produits: Des décisions claires et précises et la formulation de recommandations à l'intention de la Conférence.

Activités:

- Examen et évaluation des recommandations formulées par le Comité financier, le Comité du Programme et leurs réunions conjointes en ce qui concerne le Cadre stratégique, le PMT et le PTB, et formulation de recommandations précises à ce sujet, à l'intention de la Conférence.
- Examen et évaluation des recommandations formulées par les comités techniques en ce qui concerne les priorités techniques et les questions relatives au budget.
- Examen et évaluation des recommandations formulées par les conférences régionales en ce qui concerne les priorités régionales et les questions relatives au budget.
- Évaluation, le cas échéant, de problèmes majeurs liés à l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde.
- Décisions concernant d'éventuels ajustements à apporter au PTB.
- Formulation de recommandations à l'intention de la Conférence en ce qui concerne la résolution relative au Programme et au budget, pour préciser notamment la teneur et le montant du budget.
- Recommandation du thème principal du débat général de la session de la Conférence.
- Recommandation de l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence.

Méthodes de travail:

- Réunions de coordination informelles des présidents et des secrétariats du Comité financier, du Comité du Programme, des conférences régionales et des comités techniques, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Réunions de consultation informelles des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

B. Suivi de la mise en œuvre des décisions de gouvernance

Résultat: Le Conseil assure un suivi régulier de l'application des décisions relatives à la gouvernance.

Indicateurs et objectifs:

- Le Conseil contrôle l'application en temps voulu des décisions de gouvernance prises par la Conférence et le Conseil, et le rapport de la Conférence en fait état.
- Le Conseil examine et évalue les recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des organes directeurs avant qu'elles ne soient soumises à la Conférence.

Produits: Des décisions et des résolutions claires et précises et des recommandations à la Conférence.

Activités:

- Examen et évaluation des décisions de gouvernance du Conseil.
- Examen et évaluation des recommandations formulées par le Groupe de travail à composition non limitée concernant les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation.
- Examen des programmes de travail pluriannuels des organes directeurs et évaluation des rapports sur leur état d'avancement.
- Recommandations et décisions concernant la convocation de réunions ministérielles, si nécessaire.
- Examen et évaluation des questions relatives aux traités, aux conventions et aux accords conclus dans le cadre de la FAO.
- Examen de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.

Méthodes de travail:

- Réunions de coordination informelles des présidents et des secrétariats du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), du Comité financier, du Comité du Programme, des conférences régionales et des comités techniques, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Réunions de consultation informelles des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
- Avis des organes statutaires, par l'entremise des comités techniques.

C. Exercice des fonctions de contrôle

Résultat: Pour les questions juridiques, éthiques, financières et administratives, des cadres, des politiques et des systèmes opérants sont en place et sont régulièrement suivis par le Conseil.

Indicateurs et objectifs:

- L'action de l'Organisation s'inscrit dans le cadre juridique, financier et administratif qui est le sien.
- Les résultats de l'Organisation sont évalués de manière transparente, indépendante et professionnelle, une vérification des comptes et un contrôle de l'éthique sont assurés.
- Les élections prévues par les Textes fondamentaux ont lieu aux dates fixées.

- Les politiques sont mises en œuvre et les systèmes fonctionnent conformément aux règles et aux normes établies.
- Le calendrier proposé pour les sessions des organes directeurs de la FAO et les autres réunions principales est conforme au calendrier des sessions relatives à la mise en œuvre du système de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats.

Produits: Des décisions claires et précises et la formulation de recommandations à l'intention de la Conférence.

Activités:

- Examen et évaluation des recommandations et décisions du Comité financier concernant l'exécution du budget et le Programme, les virements entre chapitres budgétaires et la situation financière de l'Organisation, y compris la mobilisation des ressources et les contributions volontaires.
- Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant l'éthique et la vérification intérieure et extérieure des comptes.
- Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant les politiques et les systèmes en place, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, pour ce qui est des ressources humaines, des procédures administratives et de travail, des achats et des passations de marchés, ainsi que des technologies de l'information et de la communication.
- Examen et évaluation des recommandations du Comité du Programme et du Comité financier concernant les évaluations stratégiques.
- Examen et évaluation des recommandations du CQCJ sur les questions constitutionnelles et juridiques.

Méthodes de travail:

- Avis du Comité financier, du Comité du Programme et de leurs réunions conjointes, ainsi que du CQCJ.
- Examen approfondi d'une question de fond que le Conseil choisit tous les deux ans.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

D. Suivi des dernières étapes du processus de réforme

Résultats: Le Conseil suit régulièrement l'état d'avancement global du processus de réforme.

Indicateurs et objectifs:

- En 2014, les résultats des réformes ayant trait à la gouvernance feront l'objet d'un examen indépendant en vue de leur évaluation par la Conférence à sa trente-neuvième session, en juin 2015¹⁵.

Produits: Des recommandations et décisions claires et précises présentées à la Conférence dans un rapport spécifique.

Activités:

- Examen et évaluation des rapports de la Direction concernant l'état d'avancement du processus de réforme.
- Examen et évaluation des recommandations que les participants à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme ont formulées au sujet de la réforme.

Méthodes de travail:

- Consultations et séminaires informels entre les Membres.

¹⁵ C 2013/REP, par. 111 d).

E. Suivi des résultats obtenus par la Direction

Résultat: Le Conseil examine et suit régulièrement les objectifs de performance préétablis.

Indicateurs et objectifs:

- Les résultats obtenus par la Direction sont conformes aux objectifs de performance établis.
- Les objectifs de performance sont ajustés, le cas échéant.

Produits: Des décisions claires et précises et la formulation de recommandations à l'intention de la Conférence.

Activités:

- Suivi des résultats obtenus par la Direction au regard des objectifs de performance fixés dans le cadre du système de budgétisation et de gestion axé sur les résultats, sur la base du PMT/PTB et des rapports du Comité financier, du Comité du Programme et de leurs réunions conjointes.
- Examen de la contribution des ressources extrabudgétaires au cadre des résultats de l'Organisation.
- Organisation périodique d'une évaluation transparente, professionnelle et indépendante des résultats obtenus par l'Organisation au regard des résultats et effets attendus de ses activités.
- Examen des recommandations formulées par le Comité du Programme et le Comité financier en vue d'apporter des ajustements à la mise en œuvre du PTB.

Méthodes de travail:

- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
- Consultations et séminaires informels entre les Membres.

F. Planification des travaux et méthodes de travail

Résultats: Le Conseil fonctionne avec efficacité, d'une manière dynamique et ouverte, en se conformant aux plans de travail établis et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Conseil sont précis.
- Les rapports du Conseil sont concis, contiennent principalement des conclusions, des décisions et des recommandations, et sont mis à la disposition des Membres peu de temps après la clôture de la session.
- Les documents du Conseil ont une page de couverture uniformisée, avec un encadré résumant les mesures proposées.
- Les documents du Conseil sont mis à disposition quatre semaines avant la session.

Produits:

- Un programme de travail pluriannuel pour le Conseil.
- Une Note sur les méthodes de travail du Conseil révisée.
- Réunion d'information annuelle à l'intention des nouveaux membres du Conseil.
- Mise à jour du document de présentation du Conseil de la FAO, le cas échéant.

Activités:

- Préparation du programme de travail pluriannuel du Conseil, assorti d'indicateurs de performance.
- Élaboration d'un rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel du Conseil, à soumettre à la Conférence.
- Examen régulier des méthodes de travail du Conseil, y compris les mesures de la performance.
- Examen de la mise en œuvre des décisions du Conseil.
- Étude et comparaison de la gouvernance d'autres organisations internationales en vue d'apporter des améliorations éventuelles aux méthodes de travail du Conseil et à l'exécution de son programme de travail pluriannuel.

Méthodes de travail:

- Délibérations structurées et bien ciblées durant les sessions du Conseil.
- Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports du Conseil, ceux-ci reprenant les conclusions formulées par le Président indépendant du Conseil lorsqu'il clôt et récapitule chaque point de l'ordre du jour.
- Activités régulières entre les sessions, déterminées selon l'intérêt qu'elles présentent et la priorité qui leur est accordée.
- Si nécessaire, renforcement des ressources humaines et financières mobilisées par le Secrétariat pour l'exécution du programme de travail pluriannuel et les suites qui lui sont données.
- Réunions informelles des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

G. Actions du PAI non achevées

À sa cent quarante-quatrième session (juin 2012), le Conseil a demandé que les actions du PAI non encore achevées figurent aussi dans le Programme de travail pluriannuel:

Numéro et description des actions du PAI		Date d'achèvement	
	1. Réforme des Organes directeurs		
	Le Conseil		
2.18	Le Conseil adressera à la Conférence une recommandation claire concernant la résolution relative au Programme et au budget, qui précisera notamment le montant du budget	Soumis à l'attention des Membres	En attente
	Autres mesures destinées à améliorer la gouvernance de la FAO		
2.74	La Conférence évaluera l'introduction des réformes concernant la gouvernance, notamment le rôle et le fonctionnement des conférences régionales, avec un examen indépendant à l'appui de ce processus	Juin 2015	Voir le document portant la cote CL 148/10, <i>Dispositions relatives à l'examen indépendant des réformes concernant la gouvernance</i>
	Nomination et mandat du Directeur général		
2.100	c) La Conférence de la FAO examinera les qualifications souhaitables pour le poste de Directeur général définies par le CoC-EEI en 2009, en vue de leur approbation	Soumis à l'attention des Membres	En attente
	Suivi assuré par les Organes directeurs		
4.1	Le Conseil suivra l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et fera rapport à la Conférence à sa trente-sixième session (2009) et à sa trente-septième session (2011). Pour ce faire, il bénéficiera de l'appui du Comité du Programme et du Comité financier et s'appuiera sur divers rapports	Juin 2013	Cette action a été menée à bien dans les délais fixés. Le Comité financier et le Comité du Programme (en mars 2013) ainsi que le Conseil (en avril 2013) ont examiné le rapport final de la Direction sur la mise en œuvre du PAI (C 2013/26), que la Conférence a approuvé en juin 2013.

Numéro et description des actions du PAI		Date d'achèvement	
4.4	... d'autres changements éventuels concernant la composition du Conseil et sa représentativité régionale et, sur la base d'avis du CQCJ, tout changement à apporter aux Textes fondamentaux lors de la session 2009 de la Conférence	Soumis à l'attention des Membres	En attente
	3. Évaluation		
	Évaluation		
2.83	a) Examen indépendant de la fonction d'évaluation tous les six ans – rapport à la Direction et au Conseil, assorti des recommandations du Comité du programme	Décembre 2016	---
	4. Éthique		
	Éthique		
3.36a	Nomination d'un médiateur	Juin 2013	On a fusionné les fonctions de médiation et d'éthique et, après la publication d'un avis de vacance de poste, les entretiens ont débuté en octobre 2013. Ils devraient se terminer au début du mois de novembre 2013.
	5. Réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi fondé sur les résultats		
	Objectifs stratégiques de la FAO et nouveau Cadre axé sur les résultats		
3.88	Mettre en place pour les bureaux décentralisés des critères d'évaluation et un système de suivi et d'établissement de rapports fondé sur la performance	Décembre 2013	Voir le document portant la cote JM2013.2/3, <i>Structure et fonctionnement des bureaux décentralisés</i>

Numéro et description des actions du PAI	Date d'achèvement	
7.2	Conception du nouveau modèle de planification et d'établissement du budget, définition de la nouvelle structure du PTB, formulation des grandes lignes du nouveau cadre logique type simplifié pour les budgets «projets» et des éléments nécessaires au nouveau système normalisé d'établissement des rapports	Décembre 2013
		Voir le document portant la cote CL 148/3, <i>Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015</i>
	6. Publication dans toutes les langues	
	Publication dans toutes les langues de l'Organisation	
3.55	Un budget sera prévu pour les publications techniques (sur papier et sur le web) dans chaque langue de la FAO. Un groupe d'usagers de la documentation technique dans chaque langue décidera de la façon d'utiliser les fonds affectés à la traduction (en sus du budget existant)	Décembre 2013
3.57	Des sites web miroirs, distincts du site web de la FAO, seront mis en place pour l'arabe et le chinois	Décembre 2013
		Voir le document portant la cote FC 151/7, <i>Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2012-2013</i>
	10. Structure du Siège	
	Structure du Siège	
3.103	Faire le bilan de la réorganisation en vue d'y apporter de nouvelles améliorations	Juin 2013
		Cette action a été menée à bien dans les délais fixés. Dans le cadre du PTB 2014-2015 (C 2013/3 paragraphes 209-232), on a proposé d'apporter à la structure organisationnelle certains ajustements et améliorations, que la Conférence a approuvés.
	12. Partenariats	

Numéro et description des actions du PAI		Date d'achèvement	
	Partenariats		
3.109	Procéder à l'intégration, à la mise en œuvre opérationnelle et à l'application d'une stratégie de partenariats renouvelée avec la société civile, et de la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé, y compris le renforcement des capacités visant tout le personnel de la FAO...	Décembre 2013	Le <i>Rapport annuel sur les partenariats à l'intention de la Réunion conjointe</i> est un document de fond qui paraîtra au printemps 2014, comme l'a demandé le Conseil à sa cent quarante-sixième session.
	15. Traduction et impression		
	Impression et publication dans toutes les langues de l'Organisation		
7.19	Modification du modèle du service de traduction. Le service de traduction doit être financé par le budget ordinaire	Juin 2013	Cette action a été menée à bien dans les délais fixés. On a inclus dans le PTB 2014-2015 (C2013/3, paragraphe 281) des mesures relatives à la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel visant à améliorer les services linguistiques.
	17. Modèle du service administratif et Manuel de la FAO		
	Manuel de la FAO		
7.22	Effectuer un remaniement profond du Manuel de la FAO, en examinant et en publiant un cadre simplifié, afin que les fonctionnaires de tous les lieux d'affectation puissent comprendre les règlements et statuts de la FAO et s'y conformer	Décembre 2013	Voir le document portant la cote FC 151/13, <i>Rapport intérimaire sur le Programme relatif au système mondial de gestion des ressources</i>
	18. Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (et remplacement des normes de comptabilité)		
	Normes IPSAS		
3.42	Développement et installation d'une version de terrain d'Oracle adaptée aux besoins des représentants de la FAO. Note: Certaines actions rapides auront été menées à bien d'ici à la tenue de la session extraordinaire de la Conférence; d'autres postes importants entraînant des dépenses après la Conférence sont présentés	Juin 2013	Cette action a été menée à bien dans les délais fixés. On a déployé avec succès le Système mondial de gestion des ressources (SMGR) dans tous les bureaux sous-régionaux et de liaison, ainsi que dans les représentations de la FAO, soit la totalité des 106 bureaux concernés. De plus, on a formé

Numéro et description des actions du PAI		Date d'achèvement	
			le personnel de certains bureaux de projets au SMGR et on a permis à tous les bureaux du Siège utilisant l'ancien système pour gérer les paiements en espèces d'accéder au SMGR, d'où le déclassement de l'ancien système. Grâce à la disponibilité du GRMS dans le monde entier, l'Organisation peut envisager d'étendre ce Système à d'autres bureaux de projets.
7.24	Mise en œuvre des normes IPSAS, en tant qu'initiative de première importance pour la Division des finances et la FAO dans son ensemble	Janvier 2014	Voir le document portant la cote FC 151/13, <i>Rapport intérimaire sur le Programme relatif au système mondial de gestion des ressources</i>
	22. Gestion des risques dans l'Organisation		
	Cadre de gestion des risques dans l'Organisation		
3.54	Mise en place complète du Cadre de gestion des risques de l'Organisation et des systèmes y afférents	Décembre 2013	Voir le document portant la cote FC 151/20, <i>Cadre de reddition de compte et de contrôle interne</i>
	23. Changement de culture		
	Changement de la culture institutionnelle		
3.32	Mise en œuvre de la vision	Pas de date d'achèvement prévue	Voir le document portant la cote CL 148/3, <i>Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015</i>
	25. Cadre de compétences		
3.66	Revoir les profils de compétences de toutes les catégories d'emplois, y compris les représentants régionaux, coordonnateurs sous-régionaux et représentants de la FAO, notamment leurs compétences en matière de gestion et d'appui aux politiques	Avril 2013	En septembre 2013, on avait déjà rédigé des descriptions génériques pour plus des deux tiers des postes existants à la FAO. L'objectif est d'établir des descriptions de postes standardisées concernant des groupes d'emplois qui correspondent à des responsabilités similaires. Les descriptions de postes génériques définiront notamment les compétences fixées par le nouveau Cadre de compétences et devraient être présentées au cours du premier trimestre de 2014.

Numéro et description des actions du PAI		Date d'achèvement	
	26. Mobilité		
3.61	Mettre en place un système de roulement du personnel, entre les services du Siège et entre le Siège et les bureaux décentralisés, fondé sur des incitations et assorti de critères clairs	Décembre 2013	Voir le document portant la cote FC 151/11, <i>Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2012-2013)</i>
	27. Autres actions dans le domaine des ressources humaines		
3.71	Instaurer des classes doubles pour les postes P5/D1 et D1/D2	Décembre 2013	Voir le document portant la cote FC 151/11, <i>Rapport intérimaire sur la mise en application du Cadre stratégique et plan d'action pour la gestion des ressources humaines (2012-2013)</i>

APPENDICE**Sessions et Plan de travail du Conseil**

1. Le Conseil tient au moins cinq sessions par exercice biennal, comme suit:
 - a) deux sessions durant la première année de l'exercice;
 - b) une session 60 jours au moins avant la session ordinaire de la Conférence, pendant laquelle le Conseil, notamment, adresse des recommandations à la Conférence sur le Cadre stratégique (tous les quatre ans), le PMT et le PTB;
 - c) une session immédiatement après la session ordinaire de la Conférence, pendant laquelle le Conseil, notamment, élit les présidents et les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ; et
 - d) une session vers la fin de la deuxième année de l'exercice biennal.
2. Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble du plan de travail à évolution continue indicatif du Conseil. Ce plan pourra être ajusté, s'il y a lieu, par le Conseil, et comprendre les dates effectives des sessions des organes qui lui rendent compte, d'où l'ajout de la mention «à déterminer» à certaines entrées.
3. À ses sessions, le Conseil examine un document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises à sa précédente session.
4. À la fin de chaque session, le Conseil examine l'ordre du jour provisoire de la session suivante.
5. Des questions de fond sont régulièrement examinées aux sessions du Conseil, concernant notamment les thèmes suivants:
 - Vérification des comptes, éthique et autres questions de contrôle;
 - Ressources humaines;
 - Mobilisation des ressources, y compris les contributions volontaires;
 - Décentralisation;
 - Achats et passation de marchés;
 - Technologies de l'information et de la communication;
 - Évaluations stratégiques et réponses données par la Direction;
 - Évolution à l'échelle du système des Nations Unies des questions de contrôle ayant une incidence sur la FAO.

Cent quarante-neuvième session du Conseil, juin 2014
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <p>1) Rapport sur l'exécution du Programme 2012-2013 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2014) (à déterminer) 3) Rapport du Comité du Programme (...2014) (à déterminer) 4) Rapport du Comité financier (...2014) (à déterminer)</p>
<p>Conférences régionales</p> <p>5) Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (2014) (à déterminer) 6) Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (2014) (à déterminer) 7) Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (2014) (à déterminer) 8) Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2014) (à déterminer) 9) Rapport de la Conférence régionale pour l'Europe (2014) (à déterminer) 10) Rapport de la Conférence informelle pour l'Amérique du Nord (2014) (à déterminer)</p>
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <p>11) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2014) (à déterminer)</p>
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <p>12) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2014-2017 13) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil</p>
<p>Questions diverses</p> <p>14) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM relatif à ses activités en 2013 15) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 16) Calendrier 2014-2015 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 17) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 18) Méthodes de travail du Conseil</p>

Cent cinquantième session du Conseil, décembre 2014
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <p>1) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2014) (à déterminer) 2) Rapport du Comité du Programme (...2014) (à déterminer) 3) Rapport du Comité financier (...2014) (à déterminer)</p>
<p>Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <p>4) Rapport du Comité des produits (2014) (à déterminer) 5) Rapport du Comité de l'agriculture (2014) (à déterminer) 6) Rapport du Comité des pêches (2014) (à déterminer) 7) Rapport du Comité des forêts (2014) (à déterminer) 8) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014) (à déterminer)</p>
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <p>9) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2014) (à déterminer)</p>
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <p>10) Organisation de la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil concernant le thème du débat général de la Conférence) 11) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2015-2018 12) État d'avancement de la mise en œuvre des décisions du Conseil</p>
<p>Questions diverses</p> <p>13) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM 14) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 15) Calendrier 2014-2015 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 16) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil 17) Méthodes de travail du Conseil</p>

Cent cinquante et unième session du Conseil, avril 2015

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Examen du Plan à moyen terme (2014-2017) et du Programme de travail et budget (2016-2017) – Recommandation à l'intention de la Conférence sur le montant du budget
- 2) Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate
- 3) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2015) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité du Programme (...2015) (à déterminer)
- 5) Rapport du Comité financier (...2015) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2015) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 7) Organisation de la trente-neuvième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) – Recommandations à la Conférence
- 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2015-2018
- 9) État d'avancement de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Questions diverses

- 10) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM relatif à ses activités en 2014
- 11) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 12) Calendrier 2015-2016 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 13) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 14) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquante-deuxième session du Conseil, juin/juillet 2015

Élection des membres des comités

- 1) Élection du Président et des 12 membres du Comité du Programme
- 2) Élection du Président et des 12 membres du Comité financier
- 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques

Questions diverses

- 4) Questions émanant de la session de la Conférence
- 5) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 6) Calendrier 2015-2016 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent cinquante-troisième session du Conseil, novembre 2015

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Approbation des ajustements apportés au Programme de travail et budget 2016-2017
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2015) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2015) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2015) (à déterminer)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

- 5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (octobre 2015) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2015) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 7) Programmes de travail pluriannuels
 - Comité financier
 - Comité du Programme
 - CQCJ
 - Conférences régionales
 - Comités techniques
 - Conseil
- 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2016-2019
- 9) État d'avancement de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Questions diverses

- 10) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
- 11) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 12) Calendrier 2016-2017 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 13) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 14) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquante-quatrième session du Conseil, juin 2016

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2016) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2016) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2016) (à déterminer)

Conférences régionales

- 5) Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (2016) (à déterminer)
- 6) Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (2016) (à déterminer)
- 7) Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (2016) (à déterminer)
- 8) Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2016) (à déterminer)
- 9) Rapport de la Conférence régionale pour l'Europe (2016) (à déterminer)
- 10) Rapport de la Conférence informelle pour l'Amérique du Nord (2016) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 11) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2016) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 12) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2016-2019
- 13) État d'avancement de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Questions diverses

- 14) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM relatif à ses activités en 2015
- 15) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 16) Calendrier 2016-2017 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 17) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 18) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquante-cinquième session du Conseil, novembre 2016

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Examen du Cadre stratégique
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2016) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2016) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2016) (à déterminer)

Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale

- 5) Rapport du Comité des produits (2016) (à déterminer)
- 6) Rapport du Comité de l'agriculture (2016) (à déterminer)
- 7) Rapport du Comité des pêches (2016) (à déterminer)
- 8) Rapport du Comité des forêts (2016) (à déterminer)
- 9) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2016) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 10) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2016) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 11) Organisation de la quarantième session de la Conférence de la FAO (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil concernant le thème du débat général de la Conférence)
- 12) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2017-2020
- 13) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Questions diverses

- 14) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
- 15) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 16) Calendrier 2017-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 17) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 18) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquante-sixième session du Conseil, avril 2017

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Examen du Plan à moyen terme (2018-2021) et du Programme de travail et budget (2018-2019) – Recommandation à l'intention de la Conférence sur le montant du budget
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2017) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2017) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2017) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 5) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2017) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 6) Organisation de la quarantième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) – Recommandations à la Conférence
- 7) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2017-2020
- 8) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Questions diverses

- 9) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM relatif à ses activités en 2016:
- 10) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 11) Calendrier 2017-2018 des sessions des Organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 12) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 13) Méthodes de travail du Conseil

Cent cinquante-septième session du Conseil, juin/juillet 2017

Élection des membres des comités

- 1) Élection du Président et des 12 membres du Comité du Programme
- 2) Élection du Président et des 12 membres du Comité financier
- 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques

Questions diverses

- 4) Questions émanant de la session de la Conférence
- 5) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 6) Calendrier 2017-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent cinquante-huitième session du Conseil, novembre 2017

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Approbation des ajustements apportés au Programme de travail et budget 2018-2019
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2017) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2017) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2017) (à déterminer)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

- 5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (octobre 2017) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2017) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 7) Programmes de travail pluriannuels
 - Comité financier
 - Comité du Programme
 - CQCJ
 - Conférences régionales
 - Comités techniques
 - Conseil
- 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil 2018-2021
- 9) État de la mise en œuvre des décisions du Conseil

Questions diverses

- 10) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
- 11) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 12) Calendrier 2016-2017 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 13) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil
- 14) Méthodes de travail du Conseil